

### PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 01/03/2023

L'an 2023, le 1<sup>er</sup> mars, à 10 heures, les membres de l'Association Départementale OCCE de l'Aisne se sont réunis à l'École Jules Ferry de MARLE, sur la convocation faite par le conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme représentant dûment mandaté (par un pouvoir écrit) d'un autre membre.

Monsieur Luc Degonville, préside la séance en sa qualité de Président du conseil d'administration. Monsieur Christian Dumortier et Madame Séverine HEL sont désignés scrutateurs par les membres présents et acceptent ces fonctions. Monsieur Dellis Gregory chargé de mission, commissaire aux comptes, est présent.

Il est noté que 91 coopératives ont voté par Retkoop, 21 coopératives ont donné pouvoir ( 12 au CA, 4 à Mr Degonville, 4 à Mme Hel et 1 à Mme Voiret ) , 1 coopérative a un représentant en présence : Mme DEDIEU.

Un total de **13 645 adhérents sont donc représentés.**

5 membres du CA sont présents et 5 sont excusés.

La Caisse d'Épargne est présente avec son représentant : Mr Vieville.

Deux représentants de l'aéroclub de l'Aisne sont présents : M. Andretewski et M. Cagnoli.

L'Union régionale des DDEN est représentée par M. Villette.

Trois modalités de vote ont été proposées :

- Via Retkoop
- Par pouvoir donné au préalable
- En direct au moment de l'AG.

Depuis le 15/02/2023, les adhérents ont eu accès aux documents présentés via le site Internet de l'association départementale de l'OCCE de l'Aisne et Retkoop.

- Le bulletin spécial
- Les demandes de candidature
- Les rapports ( moral, financier, d'activités et projet d'activités) ainsi que le budget prévisionnel.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport financier et le rapport d'activité du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des membres, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi, les règlements et les statuts, ont été à la disposition des membres, au siège social à compter de la convocation à l'assemblée. L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le PV de l'Assemblée générale 2022 est relu et est soumis au vote. Il est approuvé.

Le Président lit son rapport moral puis donne lecture du rapport financier, du rapport d'activités et du projet d'activités. Puis, il fait donner lecture des rapports du commissaire aux comptes. Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion. Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurantes à l'ordre du jour :

#### PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activités approuve les termes de ce rapport. Cette résolution, mise aux voix, est adoptée (115 pour, 1 abstention, 0 contre).



#### DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels consolidés et de l'Association Départementale de l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils lui ont été présentés et faisant ressortir :

- un déficit de 267,02€ pour le siège départemental
- et un déficit de 91 998,34€ pour les 494 CRF consolidés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée (113 pour, 4 abstentions, 0 contre).

#### TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, approuvant la proposition du conseil d'administration, décide d'affecter l'excédent de l'exercice clos comme suit :

- Affectation du résultat du siège départemental
  - En diminution des fonds associatif pour un montant de 267,02€
- Affectation du résultat de chaque coopérative consolidée, pour les 500 coopératives consolidées, dans le compte report à nouveau (compte 110) de chaque coopérative ou foyer coopératif.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée (113 pour, 4 abstentions, 0 contre).

#### QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constatant que les mandats d'administrateur de Hel Séverine, Gwénaëlle GAITE sont arrivés à leur terme, décide :

- De renouveler les mandats de : Séverine HEL (115 pour, 1 abstention, 0 contre), Gwénaëlle GAITE (113 pour, 2 abstentions, 0 contre)
- Et d'accepter la candidature de : Vanessa PURNELLE, domiciliée à Besmé, enseignante à l'école de BICHANCOURT (110 pour, 5 abstentions, 0 contre).

pour une durée de trois années.

Ces messieurs-dames ont déclaré accepter leur mandat en précisant qu'ils-elles ne sont frappé.e.s d'aucune incompatibilité ou interdiction les empêchant d'exercer leurs fonctions d'administrateur.trice.

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir eu communication du budget prévisionnel pour l'exercice 2022/2023, approuve ce budget. Cette résolution, mise aux voix, est adoptée (113 pour, 2 abstentions, 0 contre) avec une ligne modifiée dans le tableau « prestations de service et animations » -> « assurances ».

#### SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du projet d'activités pour l'exercice 2022/2023 approuve les termes de ce rapport. Cette résolution, mise aux voix, est adoptée (112 pour, 3 abstentions, 0 contre).

#### SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de fixer le montant de la cotisation pour l'exercice 2023/2024 à 2.20€ par coopérateur hors assurance. Cette résolution, mise aux voix, est adoptée (97 pour, 9 abstentions, 8 contre).

La fin de l'Assemblée permet des échanges autour de la reprise des partenariats avec les aéroclubs de l'Aisne ainsi qu'avec l'Union Régionale des DDEN.

Mme Dedieu précise qu'il serait bien que l'on puisse avoir une vision financière de chaque projet via Retkoop.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie :

- Mme DRON et la mairie de Marle pour la mise à disposition d'une salle au sein de l'Ecole Jules Ferry, pour cette Assemblée.
- Mr Jean-Luc MARTIN, administrateur, qui ne souhaite pas renouveler son mandat.
- 

La séance est levée à 13h00. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent compte-rendu.

Le Président

Les scrutateurs